



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

BULLETTIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 5390

Vendredi 27 Juillet 2012

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 5 266.50

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : + 0,45%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 11,53%

TUNINDEX20 : 2 054.76

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : + 0,42%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 9,38%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	3 469,05	0,23%	5,93%
8300	INDICE DES BANQUES	3 102,89	0,35%	6,39%
8500	INDICE DES ASSURANCES	10 314,97	-0,63%	8,14%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	5 381,41	-0,18%	0,34%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	4 436,43	1,33%	34,06%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	6 384,15	1,11%	36,89%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	3 162,66	-0,50%	25,33%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	2 889,99	-1,25%	19,14%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	3 220,76	-0,41%	23,80%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	2 133,21	2,88%	6,99%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1 491,67	3,37%	4,87%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	2 916,72	-0,32%	10,07%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,400	29-05-2012	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	30,680	30,060	30,780	30,780	30,060		
2	1	0,600	11-07-2012	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	15,590	15,590	15,550	15,590	15,410		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	1,760					H	1,830
4	1	0,420	14-05-2012	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	7,400	7,180	7,390	7,390	7,180		
5	5	0,150	23-07-2012	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	17,260	17,000	17,050	17,100	17,000		
6	10	2,000	16-07-2012	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	71,600	71,600	71,300	71,900	71,300		
7	5	0,650	18-06-2010	BH - Banque de l'Habitat	17,790	17,260	17,500	17,500	17,260		
8	5	0,850	07-06-2012	TL - Tunisie Leasing	26,200	26,050	26,180	26,180	26,000		
9	1	0,240	29-06-2012	BT - Banque de Tunisie	12,800	13,000	13,210	13,250	13,000		
10	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	9,140	8,920	9,100	9,100	8,900		
11	5	0,400	12-09-2011	BNA - Banque Nationale Agricole	11,300	11,230	10,900	11,250	10,900		
12	5	1,400	07-06-2012	AMEN BANK	38,000	38,000	37,310	38,000	37,300		
13	1	0,200	06-07-2012	ATB - Arab Tunisian Bank	5,460	5,460	5,400	5,460	5,360		
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	19,800	19,780	19,730	19,780	19,600		
15	5	1,500	29-06-2012	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	70,000	70,000	69,040	70,000	69,000		
16	1	1,000	31-05-2012	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	9,900	9,900	10,000	10,000	9,900		
17	5	0,750	31-05-2012	CIL - Compagnie Internationale de leasing	17,900	17,500	17,870	17,880	17,500		
18	1	0,200	16-07-2012	ATL - Arab Tunisian Lease	5,100	5,100	5,090	5,100	5,030		
19	1	0,170	02-07-2012	PGH - Poulina Group Holding	7,450	7,400	7,400	7,450	7,380		
20	10	1,800	01-06-2012	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	164,990	162,000	164,000	164,000	162,000		
21	5	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	162,000	163,000	163,500	163,500	160,000		
22	5	0,200	04-07-2012	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	8,400	8,400	8,200	8,400	8,170		
23	5	0,700	18-05-2012	SALIM - Société d'Assurances SALIM	30,000	29,500	29,200	29,500	29,200		
24	1	0,250	16-07-2012	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	10,490	10,600	10,500	10,600	10,300		
25	1	0,023	18-07-2012	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	2,240	2,140	2,370	2,370	2,140	H	2,370
26	1	0,070	13-07-2012	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	4,450	4,430	4,420	4,430	4,340		
27	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	23,930	23,990	23,910	23,990	23,280		
28	5	0,450	25-06-2012	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	19,590	20,000	19,400	20,000	19,400		
29	5	0,350	02-05-2011	MODERN LEASING	8,750	8,600	8,700	8,700	8,520		
30	1	0,050	01-07-2009	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	2,730	2,710	2,730	2,730	2,680		
31	1	0,150	04-07-2012	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	8,580	8,580	8,330	8,580	8,330		
32	1	0,380	12-06-2012	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	10,750	10,700	10,750	10,750	10,680		
33	1	0,100	12-07-2012	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	3,680	3,690	3,850	3,850	3,690	H	3,900
34	5	0,500	10-07-2012	EL WIFACK Leasing	17,980	17,460	17,850	17,990	17,450		
35	1	0,280	20-06-2012	Société ESSOUKNA	10,790	11,000	10,950	11,000	10,800		
36	1	0,200	08-06-2011	ADWYA - Société Adwya	11,000	10,940	10,760	10,950	10,700		
37	1	0,220	25-06-2012	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	6,300	6,300	6,230	6,300	6,200		
38	1	0,060	24-10-2011	SOPAT - Société de Production Agricole Teboulba	4,250	4,350	4,200	4,350	4,090		
39	1	0,550	09-07-2012	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	10,100	10,100	10,030	10,200	10,020		
40	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	8,200	8,010	8,200	8,200	8,000		
41	5	0,325	15-06-2012	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	10,370	10,180	10,300	10,390	10,100		
42	1	0,250	11-07-2012	ENNAKL Automobiles	13,820	14,200	14,260	14,440	14,020		
43	1	0,250	20-07-2012	Telnet Holding	8,970	8,970	8,800	8,970	8,720		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
44	20	1,800	27-09-2011	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	30,200	29,600	29,610		
45	25	4,800	15-06-2012	Air Liquide Tunisie	435,500	440,000	440,000		
46	5	0,825	29-06-2012	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	48,400	49,000	49,010		
47	10	2,000	24-04-2012	Placements de Tunisie - SICAF	42,460				
48	5	1,600	31-05-2012	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	77,500	77,800	77,800		
49	10	2,500	26-08-2011	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	30,500	30,510	30,510		
50	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,370	4,240	4,240		
51	10	2,000	15-06-2012	ALKIMIA - Société Chimique	32,000	32,000	32,000		
52	10	1,000	16-07-2012	TJL - Attijari Leasing	40,000	40,000	40,000		
53	5	0,500	29-07-2011	STEQ - Société Tunisienne d'Equipeement	8,200				
54	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	13,950	13,960	14,050		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une division de la valeur nominale : **AMEN BANK (10 à 5)**.

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS S.A. CREEE EN APPLICATION DE LA LOI N°94-117 DU 14/11/94, PORTANT REORGANISATION DU MARCHÉ FINANCIER.

Siège Social : Les Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II - Tunis Tél. : 71 197 910. Fax : 71 197 903. - R.C. : B4771995.

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

Table with columns: N°, Groupe 21 - Continu Valeurs, Dernière Echéance, Echéance précédente, Cours de Référence en %, Ouverture en %, Cloture en %, Interêts courus *, Réservation Indicateur, Réservation Seuil en %.

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue.

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
364				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	2,580				
365				SOTRAPIL (da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	2,300				
366				SOTRAPIL (da. 1/25. 30/12/2008 - SPIL8)	0,880				
367				SOTRAPIL (da. 1/20. 02/07/2012 - SPL12)	0,980	1,010	1,010		
368				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,500				
369				SOMOCER (da. 1/10. 21/07/2008 - SOMC8)	0,320				
370				SOMOCER (da. 1/20. 20/07/2009 - SOMC9)	0,150				
371				SOMOCER (da. 1/10. 26/12/2011 - SOMI1)	0,270				
372				GIF FILTER SA (da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)	1,240				B
373				GIF FILTER SA (da. 1/11. 16/02/2009 - GIF09)	1,020				
374				GIF FILTER SA (da. 1/4. 20/07/2011 - GIF11)	2,180				
375				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,960				
376				ASSAD (da. 1/4. 15/06/2009 - ASS09)	3,390				
377				ASSAD (da. 1/10. 02/06/2010 - ASS10)	1,200				
378				ASSAD (da. 1/22. 20/06/2011 - ASS11)	0,510	0,600	0,600		
379				SITS (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,480				
380				SOKNA (da. 1/5. 02/07/2012 - SOK12)	2,160	1,840	1,840		
381				ADWYA (da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	1,200				
382				TPR (da. 11/149. 20/06/2008 - TPR08)	0,720				
383				TPR (da. 1/8. 20/05/2009 - TPR09)	1,060				
384				TPR (da. 1/36. 25/05/2010 - TPR10)	0,220				
385				TPR (da. 5/37. 15/06/2011 - TPR11)	0,920	0,010	0,010		
386				TPR (da. 1/21. 25/06/2012 - TPR12)	0,300	0,270	0,270		
387				SOPAT (da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,230				
388				ARTES (da. 1/4. 23/07/2012 - ART12)	2,530	2,480	2,480		
389				Carthage Cement (da. 1/52. 20/12/2010 - CC10)	0,080				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

MARCHE HORS - COTE : TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
390	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	11,330				
391	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	9,500				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
DROITS D'ATTRIBUTION									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				5.420				
33	1/4	01-01-86			3.250				
41	1/11	01-10-91			1.080				
45	1/20	15-02-94			0.570				
49	1/30	02-05-95			0.370				
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	0.900				
132	2/5				9.000				
138	1/10	29-07-05			0.900				
141	1/10	19-08-05			0.900				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1.290				

MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
TRANSACTIONS PROGRAMMEES									
DEMANDES SANS CONTREPARTIE									
Sté Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage - AL KHOUTAF	5	12.000	06-07-2012	10.500		1 000	AI	31-07-2012	

AVIS DES SOCIETES

APPEL A CANDIDATURE DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES INTERETS DES ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES AUTRES QUE LES ACTIONNAIRES PRINCIPAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BNA

La Banque Nationale Agricole se propose de désigner un administrateur représentant les actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux (au sens de l'article 40 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit) et ce pour un mandat de 3 années, par voie d'élection lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2011.

Conditions d'éligibilité :

Les candidats éligibles au poste de membre du Conseil d'Administration doivent remplir les conditions d'éligibilité énoncées par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales (notamment l'article 193), de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, de la Circulaire BCT n° 2011-06 du 20 mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit (notamment les articles 14, 15 et 17) et des statuts de la banque.

A cet effet, le candidat éligible au poste d'administrateur doit réunir les conditions suivantes :

- Justifier une participation n'atteignant pas les 5% dans le capital social de la BNA, (cette condition n'est exigible que pour les candidats actionnaires).
- Posséder des qualifications requises lui permettant d'accomplir convenablement ses missions. Il doit avoir, à cet égard, une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de la banque et une capacité d'analyse développée.
- Ne doit pas être à la fois membre du Conseil d'Administration d'une autre banque.
- Jouir d'une expérience professionnelle minimale de 10 ans dont 3 ans dans le secteur bancaire ou en rapport avec le secteur bancaire

Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- Une demande de candidature au poste d'administrateur représentant des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la BNA.
- Le Curriculum Vitae détaillé du candidat ainsi que les documents attestant ses qualifications et ses compétences
- Une lettre de motivation manuscrite présentant notamment le candidat, son profil et les motifs de sa candidature.
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale ou du Registre de Commerce pour les personnes morales.
- Une déclaration sur l'honneur dûment signée et légalisée (les conditions énoncées par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales notamment ses articles 192 et 193 et celles de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit notamment son article 26).
- Une attestation justifiant l'expérience de 3 ans au moins dans le management d'une banque ou d'un établissement du secteur financier.
- Une attestation de propriété des actions détenues (pour les candidats actionnaires), délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres sont inscrits en compte, ou par la BNA, Rue Hédi Nouria 1001 Tunis, en sa qualité d'émetteur ou encore par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de la banque: la BNA –Capitaux, Avenue Tahar Haddad, complexe le Banquier , les Berges du Lac 1053.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Le candidat s'engage à remettre à la BNA tout document jugé par elle nécessaire.

La BNA informe que les données et conditions relatives à la soumission à cet appel à candidatures sont disponibles sur son site web : www.bna.com.tn.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la BNA, par écrit, selon l'un des deux modes suivants : Fax : 71 901 731- E-mail : sabeh.mallek@bna.com.tn

Remise du dossier de candidature :

Les candidats intéressés par le poste doivent faire parvenir leur demande sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Post ou déposé directement, contre décharge, au bureau d'ordre central de la BNA, Rue Hédi Nouria 1001 Tunis, au plus tard le 30/07/2012 à 10h, date limite de réception des dossiers de candidature (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).

Il doit être présenté comme suit : une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la BNA, et portant la mention :

« A NE PAS OUVRIR- APPEL A CANDIDATURE N° .../2012 »

DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES AUTRES QUE LES ACTIONNAIRES PRINCIPAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BNA

La liste des candidats admis à concourir agréés par le Ministère des Finances sera publiée avec la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2011.

Ledit représentant sera élu, parmi la liste des candidats agréés par le Ministère des Finances, par les actionnaires minoritaires personnes physiques, au cours d'une séance spéciale où les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter, et il sera proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2011.

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

La société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 2012 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **11.500.000 dinars à 12.000.000 dinars**, et ce, par l'incorporation des réserves pour un montant de **500.000 dinars** et l'émission de **500.000 actions nouvelles gratuites** d'une valeur nominale de un dinar (1DT) chacune. Ces actions seront attribuées aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à **raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour vingt trois (23) actions anciennes**, et ce, à partir du **1^{er} août 2012**.

JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES GRATUITES :

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1^{er} janvier 2012**.

Admission et cotation en Bourse :

Les actions anciennes de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **1^{er} août 2012**.

Les actions nouvelles gratuites seront admises et négociables en Bourse à partir du **1^{er} août 2012** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **1^{er} août 2012**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM à partir du **1^{er} août 2012**.